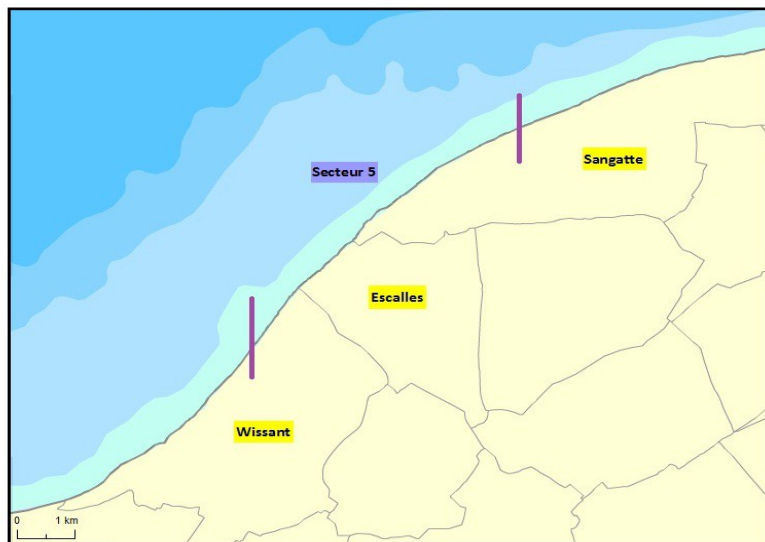
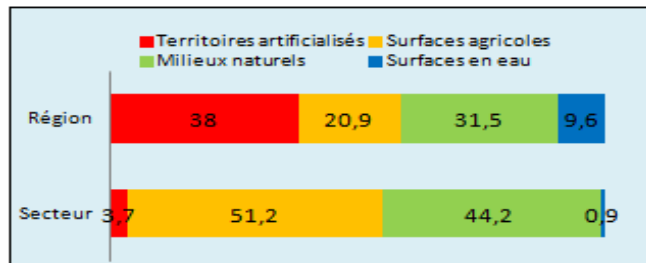


I) Description du secteur

Le secteur s'étend depuis là où débutent les falaises à Sangatte, et se termine au Nord de Wissant à l'endroit où celles-ci laissent place au cordon dunaire (matérialisé par la présence d'un blockhaus). Il présente une longueur approximative de 7 kms sur lequel n'existe aucun arrêté officiel de délimitation du DPM.

Ce secteur se trouve dans le périmètre labellisé Grand Site de France.

1. Occupation du sol



Source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord- pas-de-Calais

Le secteur reste épargné par l'artificialisation des sols. Il se caractérise par son côté naturel, mais conserve tout de même l'empreinte de l'homme avec la très forte présence de terres agricoles, plus de la moitié des surfaces.

2. Type de côte / Evolution et protection

Côtes à falaises / De Sangatte à l'ancien puit du tunnel sous la Manche, la vitesse moyenne de l'érosion est de - 0,2 m/an. Au niveau du Cap Blanc Nez les estimations sont imprécises, de - 0,05 à -0,85m/an, même si dans la réalité les fréquences d'éboulement restent faibles. Au hameau de Strouanne, le recul est également très faible, de l'ordre de - 0,1 m/an. Le recul du sentier du littoral par le Conservatoire à partir de 2010 permet de sécuriser la SPPL sur l'ensemble du secteur de falaises du Blanc-Nez.

3. Protections environnementales

| | | Présence | Détails sur l'emprise |
|---|--|----------|--|
| Inventaires | | | |
| ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique | | oui | Sur la totalité du rivage. ZNIEFF n°00000071 – « Cap Blanc Nez, Mont d'Hubert, Mont Vasseur et Fond de la Forge » Sur la partie Sud du rivage. ZNIEFF n°00000029 – « Dune d'Amont » |
| Protections | | | |
| Natura 2000 | SIC Site d'Intérêt Communautaire | oui | Sur la totalité du rivage. Zone FRn°3100477 – « Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple » Sur le rivage de Wissant. Zone FRn°3100478 – « Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris Nez, Dunes du Chatelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant » Sur la partie maritime. Zone FRn°3102003 |
| | ZPS Zone de Protection Spéciale | oui | Sur la partie maritime. Zone n°FR3110085 – « Cap Gris Nez » |
| Site inscrit | | oui | Sur la totalité du rivage – « Cap Blanc Nez et Cap Gris Nez » |
| Site classé | | oui | Sur la totalité du rivage – « Site des Caps Blanc Nez et Gris Nez, de la baie de Wissant et des dunes de la Manche » |
| Espaces protégés et gérés | CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres | oui | En bordure du DPM à Escalles et Sangatte. Zone n°FR1100137 – « Cap Blanc Nez » En bordure du DPM à Escalles et Wissant. Zone n°FR1100717 – « Petit Blanc Nez » |
| | PNR Parc Naturel Régional | oui | Sur les communes de Sangatte, Escalles et Wissant. Zone n°FR8000007 – « Caps et marais d'Opale » |
| Protections « LOI LITTORAL » | | | |
| Espaces remarquables | | oui | Sur la totalité du rivage |
| Coupures d'urbanisation | | oui | 2 coupures qui englobent la quasi-totalité du secteur |

4. Sites de baignade et qualité de l'eau

La plage d'Escalles Qualité de l'eau : 2009/B 2010/B 2011/B 2012/B

| Surveillance | Aménagements | Animaux autorisés | Douches | Eau potable | Accès p.m.r | Toilettes | Poste de secours |
|--------------|--------------|-------------------|---------|-------------|-------------|-----------|------------------|
| | | | | | | | |

Les récents prélèvements témoignent d'une qualité moyenne de l'eau, sans tendance à une amélioration. Les éventuelles sources de pollution proviennent du rejet pluvial de la commune. Deux épisodes de pollution de type microbiologique se sont produits depuis 2007, l'un d'origine inconnue et l'autre en raison de fortes pluies.

5. Usages sur le DPM en 2012

| Usage | | Description | | | | Impacts sur l'environnement |
|---|----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--------------------|--|
| | | Nombre / Type d'autorisation | Objet de l'occupation | Participants attendus | Véhicules présents | |
| Manifestations sur le DPM terrestre | sportives | 1 avis | Trail Côte d'Opale | 3000 | 0 | Piétinement Dérangement d'espèces |
| | Festives et de loisirs | - | - | - | - | - |
| Manifestations sur le DPM maritime | | - | - | - | - | - |
| Accès plage | | - | - | - | - | - |
| Services publics | | - | - | - | - | - |
| Chasse | | Bail de chasse n°2 | - | - | - | - |
| Cabines / chalets | | - | - | - | - | - |
| Conchyliculture | | - | - | - | - | - |
| Pêche de loisirs | Terrestre (pêche à pied / Filet) | Zone de production n°62.03 et 62.04 : 1:N 2:N 3:B Zone de pose de filets fixes | | | - | Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...) |
| | Nautique (plaisanciers) | Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut | | | - | Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...) |
| Promenade | | Gestion à la charge du CELRL / Entretien à la charge du CERL ou de son gestionnaire uniquement sur ses propriétés ouvertes au public | | | | |
| Tourisme (taux de fonction touristique) | | Sangatte : moins de 0,5 / Escalles : 2 à 5 / Wissant : plus de 5 | | | | |

- **Autres usages importants de signaler :**
 - Présence d'un point de départ de parapente en haut de falaise côté Sangatte et d'une activité d'aéromodélisme à la Dover Patrol à proximité immédiate du sentier.
 - SPPL : Problème des terrains communaux de Sangatte sur le Blanc-Nez
- **Occupations sans titre**

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1. Interactions d'usage

| | Pêche à pied | Chasse maritime | Agriculture littorale | Développement urbain littoral | Tourisme littoral | Sentier du littoral | Activités sportives |
|------------------------|--|--|---|--|--|--|---|
| Conchyliculture | - Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs | - Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées | - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles | - Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral | - Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière | | - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives (kite surf...) |
| | Pêche à pied | | - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles | - Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource | - Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs | | - Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives |
| | | Chasse maritime | - Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages | | - Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte | | - Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone |
| | | | Agriculture littorale | | - Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles | - Piétinement des usagers sur des terres agricoles | |
| | | | | Développement urbain littoral | - le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires | - Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées | - Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants |
| | | | | | Tourisme littoral | - Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation | - Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer |
| | | | | | | Sentier du littoral | - Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives |
| | | | | | | | Activités sportives |

2. Risques naturels : submersion marine et recul des falaises (cf. carte PPRN)

➤ PPR portant sur le recul des falaises approuvé le 22/10/07

Les constructions présentes dans la zone soumise à l'aléa sont les suivantes :

- A Sangatte : 2 habitations individuelles, 1 camping et 1 partie du terrain du centre de vacances « Plein air 2000 »
- A Escalles : 1 parking en zone PPR est en cours de transfert (fermeture progressive)
- A Wissant : 9 habitations individuelles, 1 poste électrique EDF

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

| Enjeux | Orientations |
|--|---|
| Le recul des falaises menaçant des secteurs urbanisés. | Réviser les zonages du Plan de Prévention des Risques « falaises ». Informer le public sur le DPM |
| Les changements à apporter au tracé de la SPPL (servitude de passage des piétons sur le littoral) | Étudier un nouveau tracé de la SPPL sur des propriétés privées au hameau de Strouanne. |